

Objectifs

En s'appuyant sur des compétences paramédicales et des plateaux techniques spécifiques d'un centre de MPR, **évaluer précocément** en ambulatoire les capacités à visée professionnelle, et **déclencher précocement les mesures adaptées** pour faciliter le retour au travail, en collaboration avec les médecins traitants, les médecins du travail et le service social de la Carsat.

Population cible

Personnes ayant un contrat de travail en CDI, en arrêt de travail ou susceptible de l'être, et présentant à la suite d'un accident de la vie ou d'une maladie aiguë ou chronique à expression locomotrice, un risque de restriction d'aptitude physique pouvant avoir un retentissement sur son projet de vie professionnel.

Le patient est placé au centre du projet car il doit être le demandeur du bilan.

Son accord partiel ou total sera sollicité au préalable concernant : l'absence de transport sanitaire autre que le véhicule personnel ; l'autorisation de transfert d'informations au médecin traitant, au médecin du travail et au service social de la CARSAT.

INSTITUT RÉGIONAL DE RÉADAPTATION
de Nancy
Centre Louis Pierquin
75, boulevard Lobau
54042 NANCY
Tél. : 03 83 52 99 58
Mail : pdp-irr@ugecam.assurance-maladie.fr

www.ugecam-nordest.fr



Prévention de la Désinsertion Professionnelle



Par mise en place d'une évaluation précoce des capacités professionnelles, associée à des propositions d'actions et d'accompagnement

SI-FT-0002-IRR - UGECAM NORD-EST - 03/2021



Description du projet de l'expérimentation

Il s'agit d'un projet de collaboration interprofessionnelle: médecine de ville, établissement de rééducation et réadaptation SSR spécialisé en affection de l'appareil locomoteur, médecin du travail, CPAM et service social de la Carsat.

Le médecin traitant pourra solliciter, sous réserve de l'accord du patient, la réalisation en ambulatoire, **sans consultation médicale physique**, d'un **bilan de capacités à visée professionnelle** par des paramédicaux, sur des plateaux techniques spécifiques d'un centre SSR spécialisé en réadaptation professionnelle.

Le bilan de capacité professionnelle est une association :

- d'**auto-questionnaires** validés en rapport avec le niveau lésionnel et/ou plus généraliste (qualité de vie, douleur, perception de la santé physique et mentale...) et à orientation professionnelle.
- des **bilans paramédicaux spécialisés** à orientation professionnelle portant sur la déficience, la capacité et la participation. Le nombre et le type de bilans

paramédicaux seront définis au cours d'une commission d'admission médicale et paramédicale à partir d'un document de liaison comportant le diagnostic du médecin traitant, les informations sur la santé et le contexte professionnel du patient.

- d'une **synthèse sur dossier** entre personnel paramédical ayant réalisé les actes et un médecin MPR. Une conclusion sur l'état capacitaire sera rédigée :
 - non stabilisé, stabilisé, imprécisable au jour du bilan, améliorables par rééducation
 - pronostic professionnel en fonction de la classification PDP (T1 : à surveiller, T2 : reprise avec poste adapté, T3 : reconversion dans ou en dehors de l'entreprise, T4 : sortie du milieu professionnel).
- d'une **préconisation d'actions adaptées** à la situation : mesures professionnelles à enclencher (visite de pré reprise, Cap emploi, cellule PDP, formation, dossier MDPH...) ; besoin de rééducation sur le plan de la déficience en libéral ou centre ;



besoin de réentraînement pour reconditionnement sur le plan capacitaire; besoin d'une mise en situation professionnelle en atelier ou réelle.

- d'une **proposition d'accompagnement** par le service social de la CARSAT et si besoin la participation à un atelier collectif Santé/Travail au sein de l'établissement SSR, destiné à l'accompagnement des patients dans le cadre de leur réadaptation professionnelle dans le but d'affiner, en groupe, sa réflexion sur les conditions de sa reprise professionnelle en échangeant sur son métier, ses capacités, son poste de travail, ses représentations du handicap et son rapport à sa santé et à son travail.
- d'un **retour d'informations** entre les partenaires et un suivi sur 2 ans.